

COMMUNE DU LAC DE LA HAUTE-SÛRE**Avis en matière d'urbanisme****Projet d'aménagement particulier « An der Greschen » à Tarchamps**

Il est porté à la connaissance du public que le collège échevinal en séance du 6 septembre 2021 a décidé la mise en procédure du projet d'aménagement particulier « An der Greschen » à Tarchamps (PAP-NQ), présenté par le bureau d'études Rausch & Associés pour le compte de la famille Franck, concernant des terrains à Tarchamps pour la construction de 2 maisons unifamiliales isolées, de 6 maisons unifamiliales accolées par leur garage respectif et d'une résidence à 4 appartements.

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain le dossier en question est déposé à la maison communale au 7, Doerfstrooss à Bavigne où le public peut en prendre connaissance. Le dépôt est effectué le 10.09.2021 de sorte que le délai pendant lequel les intéressés peuvent prendre connaissance du projet court du 11.09.2021 au 11.10.2021 inclus.

Le dossier en question est également publié pendant la même durée sur le site internet de la commune www.lac-haute-sure.lu, rubrique Urbanisme, où le public peut en prendre connaissance. Seules les pièces déposées à la commune font foi.

Dans le délai de trente jours de la publication du dépôt du projet dans quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg, les observations et objections contre les projets doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune du Lac de la Haute-Sûre, 7, Doerfstrooss, L-9635 Bavigne, par les personnes intéressées.

La publication du dépôt du projet dans les quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg aura lieu le 11.09.2021.

Bavigne, le 10.09.2021

Le collège des bourgmestre et échevins

